



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 20 MARS

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Secrétaire de séance : GIORDANO Clara

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, LAINE Stève, LARGEAU Damien, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

Absents : DUBOIS Jean (Pouvoir à BOUGE Camille), HALTER Laurence (pouvoir à RASKIN Arnaud)

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tourrettes, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de ville sous la présidence de monsieur le Maire.

Les conseillers présents au nombre de 23 formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), que le conseil municipal peut délibérer.

Exposé :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, et selon la liste suivante :

- Finances
- Urbanisme
- Travaux
- Affaires scolaires et jeunesse
- Culture
- Affaires Sociales
- Sécurité
- Sport
- Environnement

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 7 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

FINANCES

7 membres

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENT	RASKIN Arnaud
MEMBRES	DUBOIS Jean LAINE Steve LARGEAU Damien PERRICHON Nicolas TARQUINI Daniel

URBANISME

6 membres

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENTE	ALLEG Sylvie
MEMBRES	CARRU-MARTEL Audrey DUBOIS Jean GIORDANO Clara LARGEAU Damien TARQUINI Daniel

TRAVAUX

6 membres

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENT	TARQUINI Daniel
MEMBRES	ALLEG Sylvie CASTIGLIONE Eric RAYNAUD Michel RASKIN Arnaud

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

6 membres

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENTE	MAGNIN-MELOT Aurélie
MEMBRES	CARRU-MARTEL Audrey GIORDANO Clara LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle LELUIN-DEDULLE Nancy

CULTURE**6 membres**

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENT	MENARD Christophe
MEMBRES	DUBOIS Jean PIGAGLIO Nathalie RASKIN Arnaud ROBERT-HENSELER Jocelyne

AFFAIRES SOCIALES**7 membres**

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENTE	ROBERT-HENSELER Jocelyne
MEMBRES	HALTER Laurence LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle LELUIN-DEDULLE Nancy RAYNAUD Jeannine STUMPF Magali

SECURITE**7 membres**

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENT	LAINE Stève
MEMBRES	CASTIGLIONE Eric DANZO Sébastien FENOUIL Geoffrey LARGEAU Damien LELUIN-DEDULLE Nancy

SPORT**5 membres**

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENTE	RAYNAUD Jeannine
MEMBRES	DANZO Sébastien HALTER Laurence LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle MAGNIN-MELOT Aurélie

**ENVIRONNEMENT****6 membres**

PRESIDENT	BOUGE Camille
VICE-PRESIDENTE	ALLEG Sylvie
MEMBRES	FENOUIL Geoffrey PERRICHON Nicolas RAYNAUD Michel STUMPF Magali TARQUINI Daniel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'APPROUVER les commissions désignées supra,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

GIORDANO Clara



Le Maire,

BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr